

Semaine
canadienne de la
sécurité en milieu
agricole – du 14 au
20 mars 2007

BULLETIN N° 3

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
1101-75, rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7
Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

Communiquez de façon sécuritaire à l'aide du « blocage/verrouillage »

La communication est un élément très important de la sécurité à la ferme. Un type de communication très employé en milieu de travail s'appelle le « blocage/verrouillage ». Ce système de communication laisse savoir aux autres que l'on travaille sur un appareil, et qu'il ne faut pas faire fonctionner cet appareil ou mettre en circuit sa source d'énergie. La mise en pratique de cette procédure simple pourrait réduire de façon importante le nombre de blessures et de décès sur les fermes canadiennes.

La promotion du recours aux procédures de sécurité blocage/verrouillage fait partie de la Campagne canadienne de sécurité en milieu agricole de cette année. Cette campagne d'une durée d'un an sera lancée en même temps que la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 14 au 20 mars 2007, qui encouragera les agriculteurs de partout au Canada à inspecter et réparer tous les bouciers et les gardes de leurs machines. La campagne SCSMA est présentée par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA), en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« La loi exige que toute personne responsable de la réalisation d'un travail prenne toutes les dispositions raisonnables nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et du public », explique Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA. « Les travailleurs ont le droit de connaître les dangers présents dans leurs milieux de travail et de recevoir une formation adéquate à cet effet; il revient donc à chaque agriculteur et à chaque éleveur d'assurer dans son entreprise la mise en place et le respect des procédures de sécurité telles que le blocage/verrouillage. »

Le verrouillage consiste à neutraliser physiquement la source d'énergie qui alimente une machine avant d'entreprendre un travail d'entretien ou de réparation. Tous les courants énergétiques doivent être interrompus. Cela peut se faire en mettant hors circuit les commutateurs, ou en fermant les valves ou les conduits d'alimentation. Ces commutateurs ou ces valves doivent être verrouillés hors circuit ou en position fermée. Chaque verrou devrait être muni d'une étiquette indiquant qui a placé le verrou et pourquoi, afin que personne ne risque de mettre accidentellement en marche un appareil pouvant blesser un autre travailleur. Finalement, la machine, l'appareil ou la ligne de transmission d'énergie doit être mis hors tension, selon le cas en plaçant des blocs, en purgeant la pression hydraulique ou pneumatique des lignes d'alimentation, ou en relâchant la tension d'une bobine ou d'un ressort.

Le verrouillage comprend six étapes fondamentales:

1. Arrêtez l'appareil.
2. Assurez-vous que les pièces mobiles sont au repos.
3. Fermez l'interrupteur, la valve ou la source d'énergie et placez un verrou sur chaque emplacement.
4. Vérifiez le tout. Confirmez l'absence de courant électrique dans les circuits. Assurez-vous que les interrupteurs et les valves sont fermés et étiquetés. Vérifiez l'absence de toute pression en consultant les jauges. Mettez en circuit les contrôles d'opération pour voir si l'énergie est toujours présente. Fermez-les de nouveau.
5. Neutralisez l'énergie emmagasinée – relâchez ou bloquez toutes les pièces sous tension ou sous pression; attendez que la température baisse; débranchez, drainez ou ventilez tout ce qui est nécessaire pour nettoyer le système.
6. Vérifiez de nouveau. Les jauges de pression devraient afficher zéro. Vérifiez l'absence de tout mouvement dans le système. Écoutez pour déceler toute fuite d'air ou de liquide.

« Avant de remplacer le fil d'une lampe, vous allez tout d'abord la débrancher pour éviter d'avoir un choc – la plupart des gens sont au courant de ce risque », a ajouté M. Hacault. « Nous ignorons ou nous oublions souvent les risques que présente l'énergie emmagasinée dans un appareil ou dans un boyau sous pression. La pratique du verrouillage consiste à obtenir un état d'absence totale d'énergie en libérant toute l'énergie emmagasinée et en s'assurant que personne ne peut rétablir la source d'énergie. »

La FCA, de même que l'ACSA, FAC et AAC désirent rappeler aux agriculteurs canadiens « *Protégez vos membres* », en se renseignant mieux au sujet des règlements provinciaux et des lois fédérales en vigueur relativement aux exigences de verrouillage dans votre milieu de travail.

- 30 -

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Theresa Whalen–Ruitter, coordonnatrice de la sécurité à la ferme de la FAC

Téléphone/télécopieur 613.731.7321 Courriel: farmsafety@cfafca.ca

Pour télécharger cet article, consultez les sites Web www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca